

Note de synthèse du Conseil municipal du 10/07/2025

Cette note de synthèse est un résumé des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal à venir.

Ordre du jour :

Ressources Humaines

1) Approbation du Plan de formation 2025 (délibération)

Chaque année le plan de formation des agents est soumis à l'approbation du conseil municipal après avoir été soumis à l'avis du centre de gestion ; le plan de formation est établi à la suite des entretiens professionnels qui ont lieu en fin d'année civile. Les agents émettent des vœux de formation, les responsables proposent aussi des formations en rapport avec les postes des agents ; le plan de formation est ainsi établi. Le centre de gestion a émis un avis favorable à ce plan en sa séance du 17/06/2025.

2) Action sociale modification (délibération)

Il avait été décidé en CM du 15/12/2021 (n°2021-051) d'effectuer une dépense sociale pour les agents. Il avait été choisi de donner des chèques culture à hauteur de 80€ pour tous les agents.

Il est nécessaire de modifier la délibération pour plusieurs choses :

- afin d'adapter le tableau des indices majorés à la réalité des indices effectivement attribués à chaque agent en fonction de son grade et de son échelon ;
- afin d'étendre cette action sociale aux agents non titulaires,
- avec l'application d'un délai d'ancienneté pour l'octroi de cette prestation ;

Le CST du cdg31 a donné un avis favorable à ce projet de délibération en sa séance du 17/06/25.

3) Contrats d'apprentissage (délibération)

La municipalité est en recherche d'une personne en stage ou en apprentissage pour une aide en cuisine depuis plusieurs mois. Un administré de notre commune nous a fait part de son souhait d'effectuer 1 an d'apprentissage pour la préparation d'un CAP cuisine en 1 an, dans notre cuisine scolaire ; cette personne souhaite utiliser son compte CPF pour financer les frais de formation ; titulaire du statut de travailleur handicapé, le fonds FIPFHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) prendrait en charge 80% de la rémunération de cet apprenti.

Considérant cette opportunité intéressante et répondant au besoin de notre cantine scolaire, il est proposé de délibérer pour démarrer toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti en cuisine, afin que ce dernier démarre pour la rentrée scolaire de septembre 2025.

Affaires générales

4) SDEHG : Extension de l'éclairage public pour la sécurisation du cheminement piéton (scolaire vers l'arrêt de bus) (quartier du chemin des 4 Carolles) (délibération)

Il s'agit de compléter l'éclairage public sur la route de Bouloc entre le chemin des Ecureuils et le carrefour de la zone d'activité pour sécuriser les usagers du transport scolaire de l'arrêt de bus situé au carrefour de la zone d'activité.

Les travaux seraient réalisés en même temps que l'extension de l'éclairage public dans la zone d'activité.

5) SDEHG : Rénovation 110 luminaireux dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ » (délibération)

Il s'agit de finaliser le remplacement des lampes sodium restantes par des appareils à LED.

6) Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Frontonnais dans le cadre d'un accord local (délibération)

La loi prévoit que le nombre de sièges du conseil communautaire et leur répartition peuvent être fixés par application des règles de droit commun prévues au CGCT ou par accord local (dans les conditions du CGCT).

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur ce sujet.

7) Autorisation donnée à Mme la Maire d'ester en justice pour contester le refus de reconnaissance de catastrophe naturelle (délibération)

Une fois de plus, la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été refusée à la commune. Il est proposé de faire un recours auprès du tribunal administratif pour contester ce refus.

8) Saisine du Département en vue de l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée de la portion d'itinéraire qui intéresse le territoire communal du futur GR®P porté par le PETR Pays Tolosan (dorsale pédestre en Pays Tolosan) (délibération)

Le PETR a travaillé un projet de « dorsale pédestre », née d'une ambition simple et forte : mettre en réseau nos richesses locales – qu'il s'agisse de nos chemins, de notre patrimoine naturel, culturel, ou de nos savoir-faire – pour en faire un véritable levier de développement territorial.

Cette étude est portée par le CDRP31. Elle permettra, en 2026, de proposer une offre d'itinérance douce structurée, cohérente et attractive, qui répond aux attentes croissantes en matière de tourisme durable et de loisirs de proximité. C'est là une opportunité stratégique pour la politique touristique du Pays, dans l'objectif de dépasser la juxtaposition d'itinéraires pour créer une colonne vertébrale fédératrice, capable de soutenir :

- Une lecture touristique du territoire plus lisible et cohérente,
- Une valorisation économique des hébergements, commerces et producteurs locaux,
- Et une visibilité régionale et nationale, à travers l'inscription à terme en GR® de Pays.

Ce label GR®, gage de qualité, peut devenir un véritable atout marketing pour le territoire, en lien avec les mobilités douces, le tourisme vert, et l'image d'un Pays Tolosan à la fois authentique et engagé pour ses paysages.

Les prochaines étapes seront déterminantes :

- Obtenir les délibérations d'inscription PDIPR,
- Mobiliser les acteurs communaux et intercommunaux autour du projet,
- Engager rapidement un dialogue avec les communes hors du périmètre du PETR Pays Tolosan pour poser les jalons du GR®.

Il est proposé par cette délibération de faire la demande d'inscription de la dorsale pédestre au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). L'inscription du tracé définitif au PDIPR permet d'être éligible aux dispositifs financiers relatifs à la randonnée non motorisée du Département ainsi qu'à une homologation future de l'itinéraire en GR® de Pays. Ce montant est bonifié du fait de l'intérêt départemental de l'itinéraire.

Finances

9) Dédommagement pour bris de matériel municipal (*délibération*)

Il est proposé par cette délibération de fixer les tarifs de remboursement du matériel demandé aux locataires en cas de dédommagement.

10) Approbation du projet de rénovation énergétique des salles communales par l'installation de PAC et demande de subvention au Fonds Vert (*délibération*)

Les salles communales sont difficiles à chauffer l'hiver et atteignent de fortes températures par temps chaud, rendant très inconfortable leur utilisation, et générant une facture énergétique importante liée au chauffage. Il est nécessaire de repenser les moyens de chauffage et de rafraîchissement pour permettre une utilisation dans une ambiance correcte de ces salles par tous les usagers. Il est proposé la mise en place de pompes à chaleur réversibles et de demander une subvention au Fond Vert de l'Etat pour le financement de cet investissement.

Questions diverses

11) Vœu de soutien aux petites lignes régionales

Les communes ont reçu une sollicitation de la région Occitanie pour engager une action commune auprès de l'Etat afin de soutenir le maintien des petites lignes ferroviaires régionales. L'approbation du vœu sera proposée au conseil.